

Bachelier en enseignement section 2

| |
|---|
| HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE |
| Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be |
| HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS |
| Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be |
| HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES |
| Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : edu-gosselies@helha.be |
| HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT |
| Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| D3204 Didactique de l'éducation corporelle, bien-être et san | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | PEDE3B24ECBES | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | B/C/M/Z/B/Z/M/C/B/C/M/Z/B/ Z/M/C/ EDB3240 | | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 3 C | Volume horaire | 45 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <p><u>HELHa Braine-le-Comte</u> Tom CALLENS (callenst@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Mons</u> Tom CALLENS (callenst@helha.be)</p> <p><u>HELHa Gosselies</u> Tom CALLENS (callenst@helha.be)</p> <p><u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Sophie COUTIER (coutiers@helha.be)</p> | | |
| Coefficient de pondération | 30 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette UE poursuit la réflexion sur l'interdisciplinarité abordée au bloc 2. Elle envisagera un apport didactique et méthodologique afin de permettre l'organisation d'activités en lien avec d'autres disciplines. Elle a également pour objectif de sensibiliser les futurs enseignants à l'éducation à la santé et à ses conséquences sur les apprentissages. Elle apportera des outils de bien-être applicables tant aux élèves qu'aux futurs enseignants.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL**
 Sous Compétence 1.3 Analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :
- 1.3.1 s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
 - 1.3.2 faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection
- Compétence 2 **LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR D'UNE ORGANISATION APPRENANTE DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE**
 Sous Compétence 2.1 S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en

augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations

- 2.1.1 S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

- 3.1.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Sous Compétence 3.5 Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :

- 3.5.1 la conception et la mise en oeuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;

Sous Compétence 3.9 Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;

- 3.9.1 Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;

Acquis d'apprentissage visés

Prendre conscience de l'importance de participer activement à des dispositifs collaboratifs pour se développer individuellement (identifier ses besoins, partager ses acquis) et mobiliser l'intelligence collective au bénéfice de la croissance/progression de la communauté professionnelle/de pratique. Etre capable de développer des connaissances à ce niveau et les appliquer

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE3B24ECBESA Didactique de l'éducation corporelle, bien-être et santé 45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE3B24ECBESA Didactique de l'éducation corporelle, bien-être et santé 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Didactique de l'éducation corporelle, bien-être et santé | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | 12_PEDE3B24ECBESA | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | CEDB3241 | | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 3 C | Volume horaire | 45 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Tom CALLENS (callenst@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 30 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette UE poursuit la réflexion sur l'interdisciplinarité abordée au bloc 2. Elle envisagera un apport didactique et méthodologique afin de permettre l'organisation d'activités en lien avec d'autres disciplines. Elle a également pour objectif de sensibiliser les futurs enseignants à l'éducation à la santé et à ses conséquences sur les apprentissages. Elle apportera des outils de bien-être applicables tant aux élèves qu'aux futurs enseignants.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

AAT5 : Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires

au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

AAT8 : Dans un collectif de professionnels, mettre en œuvre des pratiques pédagogiques inclusives et interdisciplinaires

au bénéfice de l'apprentissage et du bien-être de tous les élèves et de la qualité du climat scolaire (bienveillance)

Au terme de l'UE « QA Didactique : éducation corporelle, santé, bien-être », l'étudiant sera amené à :

- Découvrir, expérimenter et appliquer des techniques de bien-être en lien avec les apports théoriques et les besoins de chacun.
- Analyser des situations problèmes et y apporter des pistes de solution.
- Mettre en place des activités permettant un climat de classe favorable aux apprentissages.
- Comprendre l'intérêt des activités interdisciplinaires.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Organisation d'activités interdisciplinaires.

- Prévention santé : problèmes liés à la sédentarité, spécialisation sportive précoce, lien avec l'alimentation et le sommeil, premiers secours, manutention, anatomie et physiologie humaine.
- Méthodologie et didactique liée au bien-être.

Les enseignants se réservent le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Vécu d'activités corporelles en lien avec différentes disciplines ainsi que sur les thèmes abordés au cours.

- Prise de recul, analyse, théorisation, mise en lien et application en stage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Examen théorique en session, reprenant les thèmes exploités en cours.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports théoriques déposés sur la plateforme.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation vise à mesurer à la fois les acquis théoriques et la capacité à mobiliser les connaissances dans des situations fictives.

L'étudiant sera évalué par un examen théorique en session reprenant les différents thèmes exploités en cours.

Evaluation du Q3 : même modalités que Q2.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | Exe | 100 | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

La présence aux différentes modules est obligatoire. En cas d'absence, des modalités de rattrapage seront à négocier avec l'enseignant.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).